



BOURGOIN-JALLIEU

Convention cadre de partenariat

2022

entre

la Ville de Bourgoin-Jallieu

la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

Passion Commerces

Préambule

Grâce à une offre diversifiée de ses commerces à la fois de proximité et de moyennes et grandes surfaces, Bourgoin-Jallieu a un rayonnement commercial fort sur le territoire.

L'objectif principal de la municipalité et des acteurs économiques, est de mener conjointement des actions pour renforcer le commerce berjallien et rendre son attractivité.

Ainsi, depuis plus de vingt ans, un partenariat fort réunit la ville, l'union commerciale Passion Commerces et la CCI Nord Isère autour de cet objectif.

Un plan d'action FISAC a été déployé entre 2008 et 2018, et a permis de nouer un travail partenarial et de réaliser des actions concrètes en faveur du commerce.

Avec le plan d'action cœur de ville » signé fin 2018, de nouvelles perspectives d'actions favorables à la vie du centre-ville se construisent. L'approche transversale sur les 5 volets (habitat, développement économique et commercial, accessibilité -mobilité, espace urbain, équipements et services publics et de loisir) permet d'agir sur tous les plans et d'améliorer l'activité économique du centre-ville. Notamment grâce à cette opération, un diagnostic complet du territoire a été mené et des études complémentaires peuvent être cofinancées. Le plan d'actions est porté dans l'avenant à la convention partenariale signé le premier trimestre 2021.

D'autre part, le Schéma de développement Commercial élaboré par la CAPI à l'échelle de l'intercommunalité définit des règles en matière d'implantation commerciale dans l'objectif de préserver une complémentarité entre le commerce de centre-ville et de périphérie.

Aussi est-il convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Permettre le développement de l'activité commerciale de la commune, tant quantitativement que qualitativement, dans l'objectif de maintenir Bourgoin-Jallieu comme première destination commerciale du Nord Isère,

Construire et conduire un programme d'actions concerté en faveur du développement du commerce de proximité dans le cadre notamment du plan d'action cœur de ville.

ARTICLE 2- PROGRAMME D'ACTIONS

1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL : OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Pour mener à bien un plan d'action, il est nécessaire de connaître, de suivre l'activité commerciale et de posséder une bonne connaissance du commerce et de ses évolutions.

Les partenaires travaillent de concert pour réunir et capitaliser les données. Ainsi, ils partagent régulièrement toute information utile recueillie.

Passion Commerces doit mener une enquête auprès de ses adhérents sur des sujets comme les braderies, l'utilisation des casiers, l'évolution de l'activité, le CA... Cette enquête a vocation à être reconduite régulièrement.

La ville dispose d'un observatoire de l'appareil commercial et acquiert des données sur les flux piétons depuis 2019 : chaque semestre une mise à jour des indicateurs est réalisée ce qui permet de voir l'évolution.

Ainsi, il est convenu que la ville et Passion Commerces se réunissent tous les 3 mois afin de partager des éléments d'analyse du commerce et d'échanger sur la stratégie d'action.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

- Réunion stratégique bimestrielle avec les membres du bureau et le/les salariés de Passion Commerces

2. POLITIQUE GLOBALE D'ANIMATION DU COMMERCE BERJALLIEN

Des animations en lien direct avec le commerce seront organisées par Passion Commerces à différents périodes de l'année afin de générer du flux et de l'attractivité.

Il peut s'agir notamment d'actions sur les vitrines, de jeux concours avec les commerçants ainsi que d'opérations commerciales comme les braderies de fin de soldes ou des quinzaines commerciales. Passion Commerces intervient lors des fêtes de fin d'année, en lien avec les services de la Ville en particulier pour l'organisation du marché de Noël. Un soutien technique du service Action Economique et Emploi est apporté notamment dans la coordination avec les différents services municipaux.

La ville prend en charge les frais liés à la sécurité pour les fermetures de rues pour les foires du 1^{er} mai et de la St Michel et pour la braderie d'été.

La municipalité souhaite qu'une animation se tienne chaque mois en centre-ville afin de générer du flux. Pour cela, différents services de la ville s'organisent pour coordonner les projets internes et externes (associations, grandes manifestations sportives...).

Dans le cadre des festivités de Noël le service événementiel de la ville organise des animations en centre-ville, pour lesquelles des récompenses peuvent être attribuées. Afin de bénéficier au commerce local, celles-ci peuvent être sous la forme de chèques cadeaux Passion commerces ou de produits des commerçants.

Passion Commerces participe également à la distribution de supports dans les commerces pour des actions importantes nécessitant un relais de communication en centre-ville et même de générer du flux favorable à l'activité commerciale.

Les 3 parties s'engagent à s'informer mutuellement des actions en cours afin de favoriser leur promotion, et communiquent avec leurs outils sur les actions.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

Tout au long de l'année :

- Opérations commerciales
 - Braderie d'Hiver : dimanche 6 février à la Halle Grenette
 - Braderie d'Été : samedi 23 et dimanche 24 juillet en extérieur
 - Braderie du 1^{er} Mai
 - Braderie de la Saint Michel
 - Salon du Mariage : samedi et dimanche 2 et 3 avril à la Halle Grenette
- Evénements festifs
 - Petits déjeuners mensuels chez un commerçant / entreprise
 - Soirée Apéro entre commerçants
 - Soirée Loto/Disco : 7 octobre à la salle Polyvalente
- Evénements en soutien aux associations
 - Journée "Sensibilisation aux maladies des femmes" : samedi 14 mai place du 23 août
 - Octobre Rose : 29 octobre à la Halle Grenette
- Festivités de fin d'année
 - Un concours de vitrine du 8 au 24 Décembre 2022 pour tous les commerçants
 - Un marché de Noël des artisans à la Halle Grenette du 7 au 11 Décembre 2022
 - Un jeu de parcours chez les commerçants avec des chèques-cadeaux Passion Commerces
 - La décoration des vitrines
 - Une déambulation de mascottes dans la rue piétonne
 - Une fanfare
 - Un Flasmob : spectacle de danse dans la rue
 - La participation au Noël des agents de la ville avec l'achat de jouets et les chèques-cadeaux.

3. VERS UN COMMERCE NUMERIQUE- ENBASDEMARUE.FR - CASIERS CONNECTES

[Enbasdemarue.fr](https://www.enbasdemarue.fr)

En 2018, la CCI Nord-Isère a développé une plateforme numérique de marché [Enbasdemarue.fr](https://www.enbasdemarue.fr) afin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Cet outil permet de capter une nouvelle clientèle, qui ne vient pas consommer à Bourgoin-Jallieu.

La ville et Passion Commerces participent activement au développement de cet outil, en termes de communication, de soutien logistique ou de prospection ainsi que de soutien financier. Les modalités sont définies dans la convention cadre spécifique entre la CCI et la mairie.

Passion Commerces intervient financièrement pour ses propres adhérents à hauteur de 50% de l'adhésion de base au dispositif pendant 12 mois, soit 174€/ adhésion. Les modalités sont les suivantes : chaque commerçant règle son adhésion mensuelle à [Enbasdemarue.fr](https://www.enbasdemarue.fr) puis la CCI (primo) puis Passion Commerces rembourse sa participation directement au commerçant, sur présentation d'un justificatif, et ce par période de 6 mois.

L'objectif est de permettre aux commerçants de se fédérer à travers Passion Commerces et [Enbasdemarue.fr](https://www.enbasdemarue.fr).

En 2020, En bas de ma rue a été développé sur 8 autres départements à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, a été labellisé par le ministre pendant les périodes de confinement et retenu dans le cadre d'un appel à projet de la Région AURA sur les solutions digitales dans l'économie de proximité.

En 2021, une évolution importante est apportée à l'échelle berjallienne avec la mise en place de casiers connectés en bas de ma rue, permettant le retrait des commandes chez les commerçants berjalliens.

Cette opération a été soutenue financièrement par La banque des territoires dans le cadre de Cœur de Ville

- Des actions de communication sont déployées d'une manière conjointe afin de promouvoir les casiers et favoriser l'adhésion à En bas de ma rue au travers de cette nouvelle fonctionnalité
- Dans le cadre des suivis des adhérents, la CCINI fait la promotion des casiers auprès des adhérents et fournit des flyers à destination du grand public. Dans le cadre des actions de prospection la CCINI prospecte les adhérents de passion commerce non adhérents à EBDMR pour leur présenter EBDMR et la fonctionnalité des casiers.
- Passion Commerces fait la promotion auprès de ses adhérents de ce nouveau service.

Une perspective d'ouverture des casiers connectés en direct hors plateforme en bas de ma rue est envisagée

→ Actions opérationnelles de Passion Commerces :

- Identification des besoins des commerçants sur l'utilisation en direct des casiers
- Si intérêt, partage de gestion du dispositif logiciel intégré

Autres outils numériques

Afin d'améliorer la visibilité et le référencement, chaque partenaire s'engage lors de chacune de ses communications sur le commerce berjallien à favoriser les interactions en citant notamment les différents comptes.

4. PROMOTION DU COMMERCE -FIDELISATION- CHEQUES CADEAUX

Passion Commerces poursuit sa promotion des chèques cadeau.

En 2019, Passion Commerces a fait évoluer son site internet avec de nouvelles fonctionnalités : pour les clients : achat en ligne des chèques cadeau, pour les commerçants : adhésion en ligne, achats de tickets de stationnement.

Chaque fiche d'adhérent comprend également un catalogue de quelques produits présentés sur Enbasdemarue.fr avec un lien direct pour l'étape d'achat en ligne.

En complément, la CCI offre un espace à Passion Commerces sur Enbasdemarue.fr pour promouvoir et vendre les chèques cadeaux, avec une adhésion gratuite.

Elle peut également acheter des chèques pour des opérations particulières (jeu-concours, dons à des associations lors de campagnes...) ce qui favorise le commerce local.

En complément des informations sur les commerces sont transmises en interne, et notamment la ville met à disposition une rubrique dans son journal de communication interne à grand angle

pour les commerces qui souhaitent proposer une promotion spécifique aux employés de la commune.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

- Définition d'un plan marketing
- Prospection des entreprises locales : en direct et/ou lors d'une rencontre collective
- Développement du nombre de commerçants acceptant les chèques-cadeau

5. ACTIONS SUR LE STATIONNEMENT

De nombreuses possibilités de stationnement sont proposées sur la commune, et notamment dans l'hyper centre.

Gratuité du samedi

En complément de la demi-heure gratuite chaque jour, la municipalité a décidé l'instauration de la gratuité du stationnement en zone courte durée les samedis entre 11h et 16h depuis le 22 juin 2019. Elle se poursuit en 2022.

Tickets de stationnement offerts par la ville

Afin de soutenir les commerçants et de favoriser le flux des clients, la ville poursuit la distribution de tickets gratuits aux commerçants pour remettre à leurs clients.

Passion commerces contribue à la bonne distribution des tickets par les commerçants, en rappelant les bonnes pratiques par le biais de différentes réunions, supports de communication, ou en direct.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

- Promotion de l'opération auprès des adhérents

6. POLITIQUE D'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET et LOCAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre des renouvellements de commerçants, un accompagnement des porteurs de projet est fondamental.

Ainsi, le service Action Economique et Emploi de la ville accompagne les porteurs de projets, afin de les orienter dans leurs démarches et dans leur recherche de local. La CCI, dans le cadre de ses missions régaliennes, accompagne tout au long du parcours de création. Passion Commerces participe à l'accueil notamment à travers ses actions pour fédérer les commerçants et ses animations.

Faciliter l'installation de nouveaux commerçants passe également par un accompagnement à la recherche d'un local.

Le service Action Economique et Emploi de la ville mène une veille active sur les locaux commerciaux disponibles du centre-ville afin d'en connaître les caractéristiques et d'orienter les porteurs de projets vers les biens adaptés à leurs besoins.

Grâce aux outils marketing de territoire développés en 2019 et à développer encore, la prospection de nouveaux commerçants se poursuivra pour aller à la rencontre des enseignes et des porteurs de projets.

Dans le cadre de cette démarche proactive, le service de la ville tiendra un nouveau stand au salon de la franchise de Lyon à l'automne 2022, et pourra se rendre à Paris pour visiter franchise expo. Des membres de Passion Commerces pourront accompagner l'équipe afin de montrer la dynamique commerciale collective et de permettre un échange direct entre commerçant berjallien et porteur de projet.

D'autres actions permettant de rencontrer des porteurs de projets sont menées : participation aux petits déjeuners de partenaires, de réseaux notamment.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

- Invitation de tous les nouveaux commerçants aux des petits déjeuners
- Participation des réunions avec les porteurs de projets
- Participation d'1 membre du Conseil d'Administration et/ou d'un salarié au salon Franchise Lyon (stand) pour accueillir des porteurs de projet

7. ACCOMPAGNEMENT ET PROFESSIONNALISATION DES ENTREPRISES

Dans le cadre de ses missions, la CCI accompagne les entreprises durant toute leur vie. Les pratiques évoluent en lien avec l'environnement commercial ; la remise en question est fondamentale.

Aussi la CCI propose des ateliers et des accompagnements dans le cadre de Enbasdemarue.fr mais aussi dans un cadre général, notamment au travers des formations qu'elle déploie ou des programmes particuliers comme TOP, accompagnement sur mesure et opérationnel en stratégie, commercial, transmission, numérique ou environnement. Ce dispositif se poursuit jusqu'au 31 décembre 2022. Une évolution pour 2023 est à l'étude, notamment sur les conditions financières de son déploiement.

D'autre part, une cellule composée d'anciens chefs d'entreprise est dédiée aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises.

La ville et Passion commerces communiquent sur ces dispositifs lors de leurs échanges avec des porteurs de projets et des commerçants.

8. AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMERCES

Depuis juin 2018, la commune a mis en place une aide économique pour les artisans et commerçants avec vitrine souhaitant moderniser leur lieu de vente, en complément de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, les commerçants éligibles peuvent solliciter jusqu'à 30% de subvention pour leurs investissements supérieurs à 10 000€HT.

L'instruction des dossiers est réalisée par le service Action Economique et Emploi.

Passion Commerces, la CCI et la CMA sont membres du Comité d'analyse des dossiers déposés.

L'enveloppe allouée par la ville est de 40 000€ en 2022.

→ **Actions opérationnelles de Passion Commerces :**

- Participation d'un membre du bureau au comités d'engagement des projets.

9. MOYENS HUMAINS DEDIES A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE COMMERCANTE

La ville a un service d'action Economique et emploi » qui œuvre en particulier sur l'action auprès des commerces composés de 3 agents et d'un chef de service. Ce sont 2,5 ETP qui sont consacrés à cette mission.

Passion Commerces emploie un salarié à 2/3 temps dédié au suivi administratif et comptable et un alternant de formation commerciale dédié à la prospection et aux relations avec les adhérents et à la promotion du commerce avec notamment les chèques cadeaux.

La CCI dispose de plusieurs conseillers de différentes spécialisations pour intervenir sur les sujets particuliers, dont notamment un conseiller avec un profil commercial pour le développement de l'enseigne.

→ Actions opérationnelles de Passion Commerces :

- 1 salarié dédié à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie par le bureau, au développement de l'offre de service de Passion Commerces, à l'animation du réseau des commerçants, à la promotion des chèques cadeaux...

ARTICLE 3 - DUREE DE L'OPERATION

La présente convention porte application pour l'année 2022.

Les modalités des actions prévues pourront être précisées si nécessaires dans des avenants.

ARTICLE 4 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Pour la mise en œuvre du contenu de la convention, un **Comité de Pilotage** est mis en place avec les partenaires. Il se réunira au moins 2 fois par an.

Des réunions techniques sur les différentes actions se tiennent autant que de besoin, notamment le service Action Economique et Emploi de la ville et Passion Commerces se rencontrent chaque semaine afin de suivre l'avancement opérationnel des actions et de partager les projets.

ARTICLE 5- FINANCEMENT

Des conventions financières annuelles fixeront les engagements respectifs des partenaires pour les opérations à réaliser.

Il est également rappelé que la mairie de Bourgoin-Jallieu met gratuitement à disposition les locaux occupés par Passion Commerces situés au 28 rue des Marettes avec bureau, salle de réunion et local de stockage.

ARTICLE 6- OBLIGATIONS COMPTABLES

L'Association s'engage :

- fournir aux partenaires le **bilan d'activité technique et financier détaillé par action du contrat d'objectif ainsi que le bilan comptable annuel** avant le 31 mai 2023 au plus tard ;

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur applicables aux comptes annuels des associations et fournir aux partenaires lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- transmettre aux partenaires tout rapport produit par le commissaire aux comptes dans les délais utiles.

ARTICLE 7- AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association communiquera aux partenaires sans délai copie de ses statuts et de ses modifications éventuelles.

Elle leur fera parvenir une **liste résumée et mise à jour de ses adhérents**, avant le 1^{er} octobre 2022.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le

Le Maire de Bourgoin-Jallieu

Vincent CHRIQUI

Le Premier adjoint

délégué au Développement Economique

Jean-Pierre GIRARD

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord -Isère

Christophe CARRON

Les Coprésidents de Passion Commerces

Ben BORDE

Sylvain BOUDET

Benjamin HORESNYI

CONVENTION FINANCIERE 2022

Entre d'une part,

La **commune de Bourgoin-Jallieu**, représentée par M. Le Maire Vincent CHRIQUI,

Et d'autre part,

L'Association Passion Commerces représentée par ses coprésidents en exercice,

Article 1 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant total de la subvention pour l'année 2022 s'élève à 40.000€.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association – Passion Commerces - selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention sera versée en une seule fois, au 4^e semestre 2022.

Article 2 : Obligations Comptables

Passion Commerces s'engage :

- A fournir à la ville le **bilan d'activité technique et financier détaillé par action du contrat d'objectif dans les 3 mois qui suivent l'action.**
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur applicables aux comptes annuels des associations et fournir à la ville lesdits comptes annuels dans les 3 mois suivant la clôture de l'exercice ;

Article 3 : Autre engagement

Passion Commerces communiquera à la Commune de Bourgoin-Jallieu, sans délai, copie de ses statuts et de ses modifications éventuelles.

Fait en trois exemplaires à Bourgoin-Jallieu, le,

Pour la commune de Bourgoin-Jallieu,

M. Le Maire, Vincent CHRIQUI

M le 1^{er} adjoint, Jean-Pierre GIRARD

Pour Passion Commerces, **les Coprésidents**

Ben BORDE

Sylvain BOUDET

Benjamin HORESNYI